

Être en règle ou être en marche ?

Prêtre accompagnateur à la paroisse N-D des Bois dans l'Eure, Frère Jean-Yves est souvent confronté à des demandes de célébrations et de sacrements où toutes les conditions théoriques du Droit Canon ou du Directoire pour la pastorale des sacrements ne sont pas forcément remplies ! Il nous partage sa façon de les recevoir.



Messe des familles à Quatremare.

Dans la pastorale habituelle, toutes sortes de situations se présentent. L'Église demande d'être accueillant, ce qui était l'attitude de Jésus : *Moi non plus je ne te condamne pas* ; ou encore : *va et ne pêche plus !*

Je pense aux obsèques

Ce n'est pas un sacrement, donc on est plus libre. Jeune prêtre, j'ai dû refuser les obsèques à l'église – c'était en 1966 et c'était la règle ! – d'un veuf qui vivait avec une veuve : ils ne s'étaient pas remariés pour pouvoir garder chacun leur pension. Une prière au cimetière était possible, mais la famille n'en a pas voulu. Le Droit Canon aujourd'hui ne refuse plus d'entrer à l'église le corps d'une personne divorcée ou vivant en couple sans être mariée.

Il m'est arrivé de célébrer les obsèques d'une jeune fille de vingt ans non baptisée morte accidentellement et aussi d'un Israélite marié à une Catholique. Évidemment, il faut dans ces cas-là respecter la vérité des

rites chrétiens : on ne fait ni le signe de l'eau (bénite) ni celui de la lumière puisque ce sont les rappels du baptême. Mais rien n'empêche de proclamer l'Évangile (si c'est vraiment une bonne nouvelle), d'écouter des poèmes ou de la musique et de prier.

J'ai aussi célébré un jour les obsèques d'une jeune mère de famille tuée subitement en montagne. Ses enfants n'allaient pas au catéchisme et ses voisins pensaient qu'elle serait enterrée civilement. Son mari vient me demander l'enterrement à l'église. Je lui dis : *Si vous n'êtes pas croyant, que puis-je faire pour vous ?* Il me répond : *Vous êtes le seul qui puisse dire une parole ce jour-là !* Je pense que le *vous* s'adressait à toute la communauté chrétienne. Apparaît ici l'importance d'accueillir les demandes parfois étonnantes et combien est précieux le message dont les chrétiens sont porteurs.

Permettre d'aller plus loin

Aujourd'hui, la plupart des couples qui demandent le mariage vivent déjà ensemble et parfois depuis longtemps. Beaucoup ont un ou des enfants. Leur demande est simple et sincère. La mariée aura évidemment une



Préparation à la première communion, chapelle du prieuré ND des Bois (Eure)



Etape vers le baptême à l'église de La Vacherie, paroisse N-D des Bois (Eure).

belle robe blanche et leur enfant déjà grand portera les alliances. Ceci était inconcevable il y a cinquante ans !

En positif, les demandes sont faites maintenant un an à l'avance, ce qui laisse le temps d'une préparation sérieuse. Le sacrement n'est pas bradé. Chez nous, ils rencontrent d'abord un couple marié puis ils participent à une journée de formation avec des animateurs et d'autres jeunes couples. Enfin le célébrant les rencontre deux ou trois fois. Depuis *Ecclesia 2007**, nous cherchons comment permettre à ceux qui le désirent d'aller plus loin. Parfois l'un des deux n'est pas baptisé ou n'a jamais communié : ce n'est pas pour autant le moins intéressé. Après le mariage, le chemin va continuer, par exemple pour une préparation au baptême, avec deux ou trois ans de catéchuménat.

Quant à la confirmation, très rares sont maintenant les jeunes fiancés qui l'ont reçue. Les règles de l'Église prévoient pourtant qu'un catholique qui veut se marier doit être confirmé ! Indépendamment du mariage, qui sert de déclic pour certains, quelques adultes se préparent à la confirmation. La démarche est vraie, même si les situations

matrimoniales ne sont pas toujours dans les règles : jeunes adultes en couple mais pas – ou pas encore – mariés, adultes avec un nouveau conjoint. Si ce dernier ne veut pas du mariage religieux, faut-il pour autant priver l'autre du baptême, de la confirmation et de la communion ?

Le cas le plus délicat est celui des divorcés remariés qui pratiquent. Normalement, dans cette situation, on ne communique pas – du moins c'est la règle ! En fait beaucoup se présentent à la communion. Moi, je ne me vois pas leur refuser l'hostie. Ceci dit j'admire



Installation d'une nouvelle Equipe d'Animation Pastorale à Quatremare (Eure)

le courage de celles et ceux qui restent sur leur banc ! En plus, ces personnes en *situation irrégulière* comme on dit pudiquement sont souvent – puisqu'elles pratiquent – très engagées dans l'Église, par exemple comme catéchistes. La règle veut maintenir l'idéal du mariage indissoluble comme signe de l'alliance indissoluble du Christ avec l'Église. Mais il faut tenir compte du cas toujours particulier de telle personne concrète et aussi de la conscience (éclairée) de chacun(e) qui est juge en définitive.

Parfois des couples dont l'un des deux a déjà été marié à l'église demandent *quelque chose* – certains disent *une petite bénédiction* – à l'occasion de leur remariage civil. S'il n'y a pas d'ambiguïté, nous leur proposons un temps de prière, si possible séparé dans le temps du mariage civil, mais évidemment sans les signes habituels du sacrement de mariage : alliances, bénédiction nuptiale, signatures.

Rester ferme sur la préparation

Un baptême d'adulte ou une confirmation demande de cheminer deux ou trois ans avec une équipe d'accompagnement et de se former : non pour un examen d'entrée ou enrichir ses connaissances, mais pour acquérir des attitudes. Les baptêmes des grands enfants se préparent avec eux, ils ont quatre étapes à franchir.



Confirmation.



Enfants en retraite avec un parent catéchiste.

Hier, des jeunes parents sonnent à la porte. Ils veulent se marier et baptiser leur bébé, tout en même temps ! Mais ici, sur la paroisse, on ne fait pas mariage et baptême en même temps ! On accepte parfois le baptême la veille du mariage. A force de négociation, ils ont compris que ce sera mieux de séparer les deux pour bien donner toute son importance au baptême de la petite ; et donc de faire ce baptême la veille. Mais je leur ai expliqué qu'ils auront droit aux deux préparations complètes ! Ils ne sont pas contre d'ailleurs.

Je crois que l'art de la pastorale est d'accueillir les personnes qui demandent pour leur permettre de se mettre en route. L'important n'est pas celui qui accueille, mais Jésus qu'ils peuvent découvrir au bout du chemin. Nous marchons ensemble vers cette rencontre. Ceux qui se croient en *règle* sont-ils si sûrs d'être au top niveau dans tous les domaines ?

Au rythme où va notre civilisation, nous ne sommes pas au bout des évolutions. Je crois que l'Évangile est toujours jeune et que l'homme moderne peut aussi s'y intéresser. Être chrétien c'est suivre le chemin du Christ – *Je suis le chemin, la vérité et la vie* – ou du moins essayer. Et aider ceux qui cherchent à se mettre en marche.

Frère Jean-Yves HÉLAINE

Prieuré Notre-Dame des Bois
Canappeville (Eure)

* Voir l'article précédent de Pascale Vollé.